

Image not found or type unknown



# **bien conserver l'avis d'amende forfaitaire majorée lorsqu'on la conteste**

Fiche pratique publié le **05/09/2011**, vu **2131 fois**, Auteur : [Cabinet SAYAGH](#)

La cour d'appel de Lyon sanctionne l'irrecevabilité de la contestation d'une amende forfaitaire majorée, prononcée par le ministère public pour défaut de jonction de l'avis d'amende forfaitaire majorée, alors que le contrevenant supposé avait sollicité en vain copie du titre exécutoire.

[Lyon, 28 juin 2011, n° 11/00319](#)

[Juge de proximité Villeubanne, 17 janvier 2011](#)